



Notre site: <http://ugict-rt.reference-syndicale.fr>  
Nous écrire: [Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com](mailto:Org-Syndicale.cgt-Vx@renault-trucks.com)

## Au sommaire de ce numéro :

- RCC : l'entourloupe a fonctionné.
- Prolongation de l'activité partielle: la CGT dit NON !
- Et nos salaires, on en parle quand ?
- Information sur notre carte de mutuelle

## RCC : l'entourloupe a fonctionné !...

**L'accord RCC a été signé par 2 OS, ce qui le valide et permet à l'entreprise de poursuivre la démarche auprès de la Direccte.**

Comme l'a déjà communiqué la CGT, l'accord précise à la fois les différentes conditions de départs, **mais il contient également** l'ensemble des réorganisations et leurs impacts sur l'avenir de Renault Trucks dans sa globalité.

Ce n'est pas un simple accord de RCC, avec lequel la Direction aurait pu s'adresser à tous les salariés de Renault Trucks SAS, volontaires pour quitter l'entreprise.

C'est un accord RCC, qui cible certaines entités, touchées par un projet de réorganisations, qui pour la CGT est dangereux pour la capacité d'étude, les emplois du site de Lyon et l'avenir de la marque RENAULT Trucks. Ce fait est bien précisé dans le préambule de l'accord, comme dans les documents, tel que reçu par l'ensemble des OS (copie du mail ci-dessous):

"Accord RCC accompagnant le projet de transformation de la société RT SAS — 11 12 2020 (partie 1 sur 2).pdf"



From: Laurin Clementine <[clementine.laurin@volvo.com](mailto:clementine.laurin@volvo.com)>  
Sent: vendredi 11 décembre 2020 16:20  
To: Angerville Stephane <[stephane.angerville@volvo.com](mailto:stephane.angerville@volvo.com)>; Becquet Sylvie (pisson) <[sylvie.pisson@volvo.com](mailto:sylvie.pisson@volvo.com)>; Dalphin Herve <[herve.dalphin@volvo.com](mailto:herve.dalphin@volvo.com)>; Berthou Pierre (-eric) <[Pierre-Eric.Berthou@renault-trucks.com](mailto:Pierre-Eric.Berthou@renault-trucks.com)>; Garnier Jean Pierre <[Jean-Pierre.Garnier@volvo.com](mailto:Jean-Pierre.Garnier@volvo.com)>; Rosain Olivier <[Olivier.Rosain@volvo.com](mailto:Olivier.Rosain@volvo.com)>; Trefoux Guillaume <[guillaume.trefoux@volvo.com](mailto:guillaume.trefoux@volvo.com)>; Fort Fabrice <[fabrice.fort@volvo.com](mailto:fabrice.fort@volvo.com)>; Khiati Gregory <[gregory.khiati@volvo.com](mailto:gregory.khiati@volvo.com)>; Menard Kevin <[kevin.menard@volvo.com](mailto:kevin.menard@volvo.com)>; Panetie Frederic <[frederic.panetie@volvo.com](mailto:frederic.panetie@volvo.com)>; Briat Jean Jacqu <[Jean-Jacques.Briat@volvo.com](mailto:Jean-Jacques.Briat@volvo.com)>; Cachard Aline <[aline.cachard@volvo.com](mailto:aline.cachard@volvo.com)>; Lemus Thomas <[thomas.lemus@volvo.com](mailto:thomas.lemus@volvo.com)>; Repesse Olivier <[olivier.reppe@volvo.com](mailto:olivier.reppe@volvo.com)>; Canque Stephane <[stephane.canque@volvo.com](mailto:stephane.canque@volvo.com)>; Durieux Olivier <[olivier.durieux@volvo.com](mailto:olivier.durieux@volvo.com)>; Martins Matthias <[matthias.martins@volvo.com](mailto:matthias.martins@volvo.com)>; Petitjean Eric <[eric.petitjean@volvo.com](mailto:eric.petitjean@volvo.com)>  
Cc: Alonso Sophie <[sophie.alonso@renault-trucks.com](mailto:sophie.alonso@renault-trucks.com)>; Barde Cabucon Olivier <[olivier.barde@volvo.com](mailto:olivier.barde@volvo.com)>; Clerc J Pierre <[Jean-Pierre.Clerc@renault-trucks.com](mailto:Jean-Pierre.Clerc@renault-trucks.com)>; Elalia Kandel Brigitte <[brigitte.elalia@volvo.com](mailto:brigitte.elalia@volvo.com)>; Enouf Herve <[Herve.Enouf@volvo.com](mailto:Herve.Enouf@volvo.com)>; Gilles Catherine <[catherine.gilles@volvo.com](mailto:catherine.gilles@volvo.com)>; Laforet Estelle <[estelle.laforet@vtsco.com](mailto:estelle.laforet@vtsco.com)>; Navaron Emilie <[emilie.navaron@volvo.com](mailto:emilie.navaron@volvo.com)>; Poree Manon <[manon.poree@volvo.com](mailto:manon.poree@volvo.com)>; Roul Shirley <[shirley.roul@volvo.com](mailto:shirley.roul@volvo.com)>; Fayette Thierry <[thierry.fayette@renault-trucks.com](mailto:thierry.fayette@renault-trucks.com)>; Grandgeorge Anne <[anne.grandgeorge@renault-trucks.com](mailto:anne.grandgeorge@renault-trucks.com)>  
Subject: Notification de l'accord portant rupture conventionnelle collective accompagnant le projet de transformation de la société Renault Trucks SAS

Bonjour,

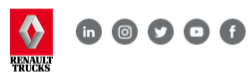
Veillez trouver ci-joint l'accord portant rupture conventionnelle collective accompagnant le projet de transformation de la société Renault Trucks SAS signé ce jour, 11 décembre 2020, par la CFDT, la CFE-CGC et la Direction.

Bonne réception,

**Clémentine LAURIN**

Experte Relations Sociales

+33 (0)4 26 83 03 04 – +33 (0)6 65 89 73 21  
API : TER A50 2 35 – 99, Route de Lyon – 69806 Saint-Priest Cedex – France  
Follow us: [www.renault-trucks.com](http://www.renault-trucks.com)



**Pour la CGT, signer un tel accord, c'est vraiment ouvrir la voie à la destruction des emplois, et hypothéquer fortement l'avenir de l'ensemble des sites de RENAULT Trucks.**

La CGT tient à rappeler sa ferme opposition à toutes formes de suppressions d'emplois, et ce, quoi qu'il en coûte...

La mise en œuvre de la stratégie du groupe Volvo en décidant de supprimer des emplois, partout dans le monde, ne fait qu'accentuer la crise économique sous-jacente qui a été amplifiée par la crise sanitaire.

En arrêtant des projets de recherche et développement, alors que l'entreprise a touché plus de 90 millions d'Euros d'aide de l'état avec le Crédit Impôt Recherche, l'entreprise fait le choix d'hypothéquer une partie de l'avenir des emplois.

Depuis le rachat de Renault Trucks par AB Volvo, des milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires, aux détriments de l'investissement productif et du développement des produits, notamment sur la gamme intermédiaire. La création de la BU MD est un pari risqué. Si ce pari est perdant, ce sera les salariés qui en payeront le prix fort. Si le pari est gagnant, les actionnaires en seront les seuls gagnants.

Dans tous les cas, c'est aux salariés de faire des sacrifices, jamais aux actionnaires. Et pour cause, ce plan de réduction d'emplois n'a qu'une seule et même finalité: maintenir la rentabilité élevée du groupe à court terme.

Sur les incidences en matière de santé et sécurité, en plus des RPS auxquels sont exposés les salariés avec les suppressions de postes, c'est surtout sur ceux qui restent, sur lesquels va retomber toute la charge de travail des postes supprimés qui nous inquiète. La direction a fait sciemment le choix de privilégier les profits au détriment de la santé des salariés et de l'emploi.

**A la CGT, nous estimons qu'il y a du travail pour tous, dans tous les pays. Pour travailler mieux, travaillons moins sans perte de salaire pour vivre tous dignement.**

**La CGT continuera, avec vous, de défendre la pérennité de nos emplois sur l'ensemble des sites de RENAULT Trucks**

## **Prolongation de l'activité partielle: la CGT dit NON !**

**Dans le cadre de la pandémie covid-19, l'entreprise a demandé la prolongation de l'activité partielle sur la période du 1er janvier 2021 au 30 avril 2021.**

Effectifs concernés : GTT = 60 salariés BA = 139 salariés RT France = 20 à 25 salariés

Les parents devant garder leurs enfants et les salariés vulnérables continuent à bénéficier du dispositif d'activité partielle.

**VOTE en CSE:** 9 pour (CFE-CGC) 6 abstentions (CFDT) 5 contre (CGT et FO)

**La CGT s'est prononcée contre la prolongation du chômage partiel, car si nous sommes d'accord pour que certains salariés, pour des raisons médicales, soient protégés par de telles mesures, nous sommes par contre tout à fait opposés, au pillage organisé des caisses de l'assurance chômage par la direction au profit des actionnaires.**

De l'activité, il y en a dans tous les secteurs et sous réserve que les salariés soient volontaires, des prêts de personnel entre services sont possibles et cela dans tous les secteurs de l'entreprise.

## **Et nos salaires, on en parle quand ?**

**La direction propose les dates des négociations salariales pour les 13 et 20 Janvier 2021.**

La prochaine augmentation des salaires sera probablement la seule manière d'augmenter nos revenus. Car en 2021 il n'y aura pas de prime d'intéressement !

L'accord d'intéressement était à renégocier avant le 30 Juin 2020. La direction a fait le choix de ne pas le faire, probablement trop occupée à manigancer des suppressions de postes au travers de la RCC pour satisfaire les actionnaires.

Quant à une hypothétique prime de participation (système légal) qui pourrait être abondée par la direction, il faudrait que les résultats « déclarés » de l'entreprise soient positifs. Qu'en sera-t-il en 2020 ? Le Covid servira-t-il une nouvelle fois d'excuse idoine ?

**Soyez dans l'action pour nos salaires! Tenez-vous prêts à répondre aux appels de la CGT !!**

## **Information sur notre carte de mutuelle**

**A partir du 1er janvier 2021, l'actuelle carte de tiers payant plastifiée sera remplacée par une attestation de droits santé dématérialisée. Cela signifie que la carte ne sera plus envoyée en format papier plastifié au domicile comme jusqu'à présent.**

En 2021, cette attestation conservera une validité d'un an.

Pour faciliter les démarches et en remplacement de l'actuelle carte plastifiée, cette attestation sera disponible à tout moment dans l'espace client et sur l'application mobile\* APICIL « mon espace santé ».

Dès le 1er janvier, il sera également possible d'obtenir une édition papier de l'attestation en contactant APICIL au 04 26 23 88 26 du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et les samedis de 8h30 à 12h.

L'accès aux nouvelles technologies n'est pas égalitaire pour tous, et surtout dépend beaucoup de la zone géographique où l'on se trouve (zones dites « blanches »).

**La CGT désapprouve cette manière de procéder. Nous aurions préféré que la carte continue à nous être envoyée en version papier plastifié par défaut, et que ceux qui souhaitent l'avoir dématérialisée en fasse la demande.**

## **Bonnes fêtes de fin d'année !!**

**L'ensemble de l'équipe CGT et CGT-Ugict vous souhaite, ainsi qu'à vos proches de bonnes fêtes de fin d'année, en nous souhaitant collectivement de sortir rapidement de cette pandémie, afin que cessent les attaques sur nos libertés individuelles orchestrées par le gouvernement sous couvert de crise sanitaire.**

**Profitez de vos vacances, reposez-vous bien, de nombreuses luttes nous attendent en 2021:**

**dès le 13 Janvier pour nos salaires, et surtout pour défendre notre convention collective de la Métallurgie.**

**Nos acquis d'aujourd'hui sont les conquis d'hier !!!...**